BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 4332

## 91 – ESSONNE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

## Ventes et cessions

379 717 275 RCS Evry.
**ERTE-ETSA.**
*Forme :* Société par actions simplifiée.
*Capital :* 1400000.00 EUR.
*Adresse :* 7, Avenue du Canada, 91940 Les Ulis.
*Oppositions :* Art. L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* PROJET DE FUSION ENTRE ERTE-ETSA Société par actions simplifiée au capital de 1.400.000 euros Siège social : 7 avenue du Canada – 91940 LES ULIS RCS EVRY 379 717 275 ET EXENS SOLUTIONS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 23 089 240 euros Siège social : 3 avenue du Pacifique 91940 LES ULIS 479 061 046 RCS EVRY COURCOURONNES AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 3 novembre 2026, la société ERTE-ETSA, société par actions simplifiée au capital de 1.400.000 euros, dont le siège social est 7 avenue du Canada - 91940 LES ULIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 379 717 275 RCS EVRY, et la société EXENS SOLUTIONS, société par actions simplifiée au capital de 23 089 240 euros, dont le siège social est 3 avenue du Pacifique 91940 LES ULIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 479 061 046 RCS EVRY COURCOURONNES, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ERTE-ETSA par la société EXENS SOLUTIONS. La société ERTE-ETSA ferait apport à la société EXENS SOLUTIONS de la totalité de son actif, soit 7.834.583 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 3.223.365 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 4.611.218 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société EXENS GROUP, Société par actions simplifiée au capital de 2 810 533,90 euros, dont le siège social est situé 3 avenue du Pacifique 91940 LES ULIS, immatriculée sous le numéro 912 545 720 RCS EVRY, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er juillet 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ERTE-ETSA depuis le 1er juillet 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société EXENS SOLUTIONS. La société ERTE-ETSA sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée à la date de l'Assemblée Générale de la société EXENS SOLUTIONS, sous réserve que la publicité prescrite par l'article L.236-6 alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente jours au moins avant cette date. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce d'Evry au nom des deux sociétés le 3

novembre 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.

